

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1854

25 juillet 2012

### SOMMAIRE

Abici S.A. ....	88961	Revisora S.A. ....	88962
Africa Agriculture and Trade Investment Fund .....	88973	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.) .....	88957
A&G Global Sicav .....	88991	Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l. ....	88955
All-Audit GmbH Steuerberatungsgesellschaft .....	88982	Rodenbourg Participations S.à r.l. ....	88973
Ambra S.A. ....	88966	Sablon S.A. ....	88983
Cajas Españolas De Ahorros Sicav .....	88959	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberger .....	88982
Colet .....	88973	Sisters Soparfi S.A. ....	88984
Courthéoux Société Anonyme .....	88962	Sivalence S.A. - SPF .....	88965
E. Miroglio Holding S.A. ....	88987	Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS .....	88991
Granjo S.A. ....	88960	Solarpower S.A. ....	88992
ICS Securities S.à r.l. ....	88966	Solvalux S.à r.l. ....	88992
IG LOG S.à r.l. ....	88956	Sopafin (Luxembourg) S.A. ....	88992
IG LOG S.à r.l. ....	88956	Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch .....	88992
Infinity Finance Sàrl .....	88963	Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR .....	88992
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	88958	Taunus Holdings Limited .....	88986
Lisac s.à r.l. ....	88961	Theta S.à r.l. ....	88986
Luxembourg Services Accommodation S.à r.l. ....	88956	Theta S.à r.l. ....	88965
Lux Energy Pass (L.E.P.) sàrl .....	88984	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l. ....	88981
MARE NOSTRUM Long Term Management .....	88957	Tradition Luxembourg S.A. ....	88982
Mars Propco 36 S.à r.l. ....	88946	Vistadeal, s.à r.l. ....	88957
Match Est S.à r.l. ....	88983	VORSORGE Luxemburg Lebensversicherung S.A. ....	88960
Mobilized Capital S.A. ....	88969	Wasteholdco 1 S.à r.l. ....	88986
Mobilized Group S.A. ....	88969	Zurich Eurolife S.A. ....	88966
PRC Engineering S.A. ....	88959		
Prodilux Distribution S.à r.l. ....	88991		
RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	88962		
Resiterra Invest .....	88965		

**Mars Propco 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.224.975,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.332.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of the month of May.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.904,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 139.532,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established under the laws of Germany, with registered office at 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Germany, and registered with the Amtsgericht of Darmstadt under number HRB 87991,

hereby represented by Me Quentin Hubeau, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 22 May 2012, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration;

(hereafter, the "Shareholders").

The Shareholders are all the shareholders of Mars Propco 36 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ten million two hundred twenty four thousand nine hundred seventy five Euros (EUR 10,224,975), incorporated on 24 November 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 of 1 February 2007 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 122.332. The articles of incorporation of the Company were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2359 of 4 October 2011 (the "Company").

The appearing parties, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

*Agenda*

1. To fully restate and amend the articles of incorporation of the Company, without however amending the corporate object clause.

2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, without however amending the corporate object clause, which shall from now on read as follows:

**Chapter 1. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may not exceed forty (40) shareholders, notably as a result of a transfer of shares or the issue of new shares. The Company may however at any time be composed of a single shareholder, notably as a result of a transfer of shares.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporate name of the Company is “Mars Propco 36 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

## Chapter 2. Capital, Shares

**Art. 6.** The share capital of the Company is set at ten million two hundred twenty-four thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 10,224,975) represented by four hundred eight thousand nine hundred ninety-nine (408,999) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

### Chapter 3. Managers, Statutory auditors

**Art. 10.** The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members.

The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

In case of urgency, resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may subdelegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

**Art. 11.** The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

**Art. 12.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 13.** Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter 4. General meeting of shareholders

**Art. 14.** The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 April at 5:00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17.** Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 18.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 19.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chairman or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 20.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of

an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 21.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

#### **Chapter 5. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 23.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Chapter 6. Liquidation, Final provisions**

**Art. 25.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 26.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

This document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:



Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.904,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 139.532,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

KUCERA Beteiligungen Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) établie sous les lois de l'Allemagne ayant son siège social au 12, Friedensplatz, D-64283 Darmstadt, Allemagne et immatriculé auprès du Amtsgericht de Darmstadt sous le numéro HRB 87991,

représentée par Me Quentin HUBEAU, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 22 mai 2012, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

(ci-après, les "Associés").

Les Associés sont les associés de Mars Propco 36 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix million deux cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10.224.975), constituée le 24 novembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 1 février 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.332. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et ce pour la dernière fois le 12 mai 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 4 octobre 2011, numéro 2359 (ci-après, la "Société").

Les parties comparantes, reconnaissant avoir été entièrement informées des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social.
2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution unique suivante:

#### *Résolution unique*

Les Associés ont décidé de la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

La Société comporte initialement plusieurs associés, dont le nombre ne peut pas excéder la limite de quarante (40) associés, notamment suite au transfert de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société adopte la dénomination "Mars Propco 36 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

## Chapitre 2. Capital, Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à dix million deux cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10.224.975) représenté par quatre cent huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (408.999) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

**Art. 9.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

## Chapitre 3. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10.** La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court



n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie.

Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 12.** Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

**Art. 13.** Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre 4. Assemblée générale des associés

**Art. 14.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 17.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 17.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 18.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

**Art. 19.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 20.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 21.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

## Chapitre 5. Année sociale, Comptes, Distributions de profits

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 24.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

### Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

**Art. 25.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

**Art. 26.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR 1.600.

Dont acte fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. LAC/2012/24683. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012076335/535.

(120108507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

### **Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

Publie la nouvelle adresse de M. Ricoh Europe Holding plc, associé,

20, Triton street, London NW1 3BF - UK.

Pour extrait sincère et conforme

Delphine de Timary

Avocat

Référence de publication: 2012077298/12.

(120109210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**IG LOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 132.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.071.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 20 juin 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pli KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077042/17.

(120109797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**IG LOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.071.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 20 juin 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077043/17.

(120109797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**Luxembourg Services Accommodation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.581.

—  
*Extrait de la Résolution prise par les Associés le 19 juin 2012*

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant que gérant de la catégorie B de la société en date du 28 juin 2012;
- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour Luxembourg Services Accommodation S.à r.l.*

Référence de publication: 2012077110/16.

(120109676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**MARE NOSTRUM Long Term Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 153.624.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 juin 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 26 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nabila CHEMILLIER, Administrateur A, chef d'entreprise, 3, rue Bixio, F-75007 Paris, France;  
- Monsieur Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Administrateur A, Président, gérant, 3, rue Bixio, F-75007 Paris, France;  
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur B, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.  
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 26 juin 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

*Pour MARE NOSTRUM LONG TERM MANAGEMENT*

Société anonyme

Référence de publication: 2012077171/24.

(120108622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 9.459.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 8 juin 2012*

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012077290/14.

(120109363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Vistadeal, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 111.387.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 juin 2012, numéro 2012/1269 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 22 juin 2012, relation: CAP/2012/2348 de la société à responsabilité limitée "VISTADEAL s.à r.l." avec siège social à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 111.387, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 230 du 1<sup>er</sup> février 2006, ce qui suit:

- Monsieur Claude GARNIER, Michel GARNIER et Stéphane VERMEERSCH, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 18 juin 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Bascharage, le 26 juin 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012077436/26.

(120109216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 22 juin 2012 que 324 parts sociales ordinaires de catégorie A ont été rachetées par la Société puis annulées.

Dès lors, depuis le 22 juin 2012 les 5 080 961 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	55 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	7 410 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
Angel City Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 771	235 classe K
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	27 288 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 043 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4,714,225 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14,659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	301,388 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	523 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2,809 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4,052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6,094 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2012077118/48.

(120109821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PRC Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.685.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, né le 21.05.1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, et du commissaire PKF ABAX Audit RCS B142867 ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012077267/16.

(120109364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 55.903.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le lundi 11 juin 2012 à 10h30*

*Résolution 5:*

"L'Assemblée prend note de la démission des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez, avec effet au 30 décembre 2011
- M. José María Marañon Barreras, avec effet au 31 août 2011
- Mme María Digna Castro Seoane, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'Assemblée décide de ne pas ré-élire M. Munesh Mohandas Melwani Melwani comme administrateur de la Société.

L'Assemblée décide de ratifier les nominations de M. Jesús Pedrero Martinez, Head of Capital Markets, C.E.C.A, C/ Alcalá, 27 28014 Madrid, Espagne et Mme Maria Idoya Aramendi De La Pinera, Head of Capital Markets, C.E.C.A, C/ Alcalá, 27 28014 Madrid, Espagne, aux postes d'administrateurs de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Mrs Isabel Abellán Serna
- Mr Antonio Fleixas Antón
- Mr Pablo Gonzalez Martin
- Mr Serafín Moreno Castillo
- Mr Joaquin Espigares Cerdán

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013."

*Résolution 6:*

"L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte SA) en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013."

BNP Paribas Securities Service- Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012077648/32.

(120110383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Granjo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 79.633.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le jeudi 28 juin 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 juin 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur et de réélire les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2012077827/28.

(120110161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**VORSORGE Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

—  
*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Generalversammlung am 22. Juni 2012 in Munsbach*

Gemäß der Tagesordnung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Dr. Andreas Jahn mit Ablauf des 30.06.2012 als Verwaltungsratsmitglied abzuwählen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt als Ersatzmitglied für Herrn Dr. Andreas Jahn die Bestellung des folgenden Verwaltungsratsmitglieds:

Herr Thomas Bischof, geboren in Oberzell (Deutschland) am 22.12.1974, wohnhaft in D-50933 Köln, Kornelimünsterstraße 31, Dauer des Mandates: begrenzt, Beststellungsdatum: 01.07.2012, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung mit Wirkung zum 01.07.2012 der Gesellschaft KPMG Audit S.à.r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103590 zu beenden.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung mit Wirkung zum 01.07.2012 auf die Gesellschaft KPMG Luxembourg S.à.r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 149.133 zu übertragen, Dauer des Mandates: begrenzt, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Munsbach, den 22. Juni 2012.

Rainer Schu

*Der Vorsitzende der Generalversammlung*

Référence de publication: 2012078263/29.

(120110327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Abici S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.916.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077538/9.

(120110506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Lisac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 20C, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 120.676.

---

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Lieven Jozef A. KERCKHOF, administrateur de sociétés, né à Tielt (Belgique), le 4 décembre 1957, demeurant au 20C, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, et

2) Madame Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE, administrateur de sociétés, née à Leopoldville (Kinshasa, RDC) le 11 février 1959, demeurant au 20C, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Lieven Jozef A. KERCKHOF et Madame Sylviane Palmyre VAN STEENBRUGGE, précités sont les deux seuls associés actuels (les Associés) de la société à responsabilité limitée LISAC S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 52A, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.676 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2225 du 28 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER de résidence à Bascharage en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 216 du 2 février 2011;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent trente-six mille cinq cents euros (EUR 436.500,-) divisé en soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 7.275,-) chacune.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions prises à l'unanimité suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 52A, rue de Koerich, L-8437 Steinfort au 20C, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.»

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lieven Jozef A. Kerckhof, Sylviane Palmyre Van Steenbrugge, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juin 2012. LAC/2012/28609. Reçu 75,.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012077122/47.

(120109572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Revisora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.505.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2012:*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social au 60, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Revisora S.A.

Référence de publication: 2012077296/11.

(120109670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

—  
En date du 29 juin 2012, Monsieur Jean-Philippe Ricard a démissionné de sa fonction de membre du Comité de Direction de RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012077302/10.

(120109655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 6.813.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1<sup>er</sup> juin 2012*

**Nominations statutaires**

Le mandat d'administrateur de Monsieur Louis Martin domicilié 1 Rue Général Foy à 75008 Paris vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Le Président prend connaissance du souhait de Monsieur Louis Martin de ne pas demander le renouvellement de son mandat et décide de nommer Monsieur Vincent Deper domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Adrien Segantini domicilié Rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger le mandat d'Administrateur de Monsieur Adrien Segantini pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, président administrateur délégué, domicilié Rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, domicilié Rue de Leernes 61 à 6111 Landelies, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,
- Monsieur Vincent Deper, administrateur, domicilié Chemin d'Agbiermont 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Le mandat de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est situé 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de nommer, en tant que réviseur, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Strassen, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

*Président administrateur délégué*

Référence de publication: 2012077481/33.

(120109259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

### **Infinity Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 169.691.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Didier De Baere, Indépendant, né à Nivelles (Belgique) le 6 août 1957, demeurant à F-93100 Montreuil (France) 116, boulevard de la Boissière,
- Jean-Pierre Saulnier, Conseiller en investissement, né à Vittel (France) le 15 novembre 1945, demeurant à F-93110 Rosny-sous-bois (France), 2, rue des Polyanthas,

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée: INFINITY FINANCE SARL .

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet de faire, pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement, la commercialisation de produits financiers, la recherche, le conseil, l'étude, l'enseignement de tout ce qui touche les produits financiers, le conseil en gestion financière, la gestion des biens et d'actifs immobiliers, la gestion des fonds de placement, l'investissement en tant qu'incubateur, la gestion des membres investisseurs, placiers, mécènes.

La société pourra entreprendre toutes les activités, poser tous les actes qui tendent à réaliser son objet social, notamment l'organisation de cours, de stages, d'expositions, de séminaires, de colloques, la réalisation de brochures, l'édition d'ouvrages, la publication de documents ou fichiers sur tous supports.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières tant au Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

### **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les associés, Monsieur Mr Didier De Baere, prénommé d'une part, déclare souscrire soixante quinze (75) parts sociales et Monsieur Mr Jean-Pierre Saulnier prénommé d'autre part, déclare souscrire vingt cinq (25) parts sociales. Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associée unique, par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent euros (700,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont,
2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Didier DE BAERE, prénommé, et
  - Monsieur Jean-Pierre SAULNIER, prénommé.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE BAERE, SAULNIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012077051/99.

(120108901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

*Extrait conforme de la résolution prise par l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 08 juin 2012*

Les associés ont accepté de renouveler les mandats de gérante de Madame Agnès Laruelle et de gérant de Messieurs Garvan Rory Pieters et Martin Vogel jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077391/14.

(120109205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Sivalence S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.124.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 28 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 28 juin 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour SIVALENCE S.A. SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012077360/25.

(120109265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Resiterra Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.009.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Dirk EELBODE,
- Monsieur Guido DECLERCQ,
- Monsieur Christophe DESIMPEL,
- Monsieur Joseph WINANDY,

- COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes:

- la société anonyme THE CLOVER, Société Anonyme  
ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Président / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012077310/23.

(120109180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Ambra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2012 que:

- Madame Orietta RIMI a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

- Monsieur Andrea DE MARIA a démissionné de sa fonction d'Administrateur.

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, né le 8 décembre 1962 à Villerupt et demeurant professionnellement au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège et demeurant à 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg ont été élus en remplacement de Madame Orietta RIMI et Monsieur Andrea DE MARIA. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- En outre, Madame Laurence BARDELLI a été nommée Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012077553/18.

(120110417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

—  
En date du 3 mai 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 pour l'approbation des comptes 2012.

Zurich Eurolife S.A.

Xavier Nevez

*General Counsel*

Référence de publication: 2012077494/13.

(120109312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**ICS Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.682.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le dix-huit juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Martin RUTLEDGE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

ici représenté par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2012,

2) Madame Danièle DIESCHBURG, professeur, demeurant à L4974 Dippach, 8, rue des Romains, ici représentée par Madame Christine PICCO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2012,

3) Monsieur Denis CALLONEGO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

ici représenté par Madame Christine PICCO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2012,

4) Monsieur Patrick HALLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, ici représenté par Madame Christine PICCO, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 juin 2012,

5) Madame Christine PICCO, prénommée.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente, la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou créances de tout autre genre ou nature, à l'exclusion des activités figurant à l'article 19 de la loi du 22 mars 2004.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres, ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute autre nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de "ICS Securities S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit entre les associés:

1) Monsieur Martin RUTLEDGE, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
2) Madame Danièle DIESCHBURG, prénommée, vingt parts sociales . . . . .	20
3) Monsieur Denis CALLONEGO, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
4) Monsieur Patrick HALLER, prénommé, vingt parts sociales . . . . .	20
5) Madame Christine PICCO, prénommée, vingt parts sociales . . . . .	20

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

La société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle des gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Les gérants pourront créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte de ses actifs et passifs dans le respect de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et plus particulièrement l'article 5 de cette loi.

**Art. 12.** Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, désignés par le ou les gérants.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente juin de l'année deux mille treize.

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
  - 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
    - a) Monsieur Martin RUTLEDGE, prénommé,
    - b) Madame Christine PICCO, prénommée.
- La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des gérants.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2012. Relation: LAC / 2012 / 28824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012077034/149.

(120108768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**Mobilized Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mobilized Group S.A.).**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 150.105.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of June.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOBILIZED GROUP S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 44, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.105, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on December 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 121 of January 19, 2010, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is opened with Mr André SASSEL, administrator, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs. Nathalie MARTINS, employee, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

The meeting designates as scrutineer, Mrs. Mandy KERGER, employee, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all one thousand two hundred forty-two (1,242) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change the denomination of the Company into “MOBILIZED CAPITAL S.A.” and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. Change the registered office of the Company and to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the articles of association of the Company;

3. Dismissal of Mobilized Capital S.A. as sole Director of the Company with immediate effect;

4. Appointment of Mr Franciscus NABUURS, Mr Hendrikus COOLEN and Mr Petrus VAN ELFEREN as new directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017;

5. Dismissal of PREMIER VOET as statutory auditor of the Company with immediate effect;

6. Appointment of Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. as new statutory auditor of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017;

7. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from “MOBILIZED GROUP S.A.” to “MOBILIZED CAPITAL S.A.” and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme unipersonnelle under the name of “MOBILIZED CAPITAL S.A.”.”

#### *Second resolution*

The meeting decides to change the registered office of the Company from L-2310 Luxembourg, 44, Avenue Pasteur to L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume and to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 2. (First paragraph).** “The registered office of the corporation is established in Diekirch”

#### *Third resolution*

The meeting resolves to dismiss Mobilized Capital S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.859, as sole Director of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this Company for the performance of its duties as far as legally possible.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint as new Directors of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017 the following persons:

- Mr Franciscus Nabuurs, born on 16 August 1958 in Wanroij, The Netherlands, with address at 7a Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorra;

- Mr Hendrikus Coolen, born on 25 December 1963 in Cuyk, The Netherlands, with address at Rhode 30, B-2360 Oud Turnhout, Belgium;

- Mr Petrus van Elferen, born on 22 December 1958 in Nijmegen, The Netherlands, with address at Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, The Netherlands.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to dismiss PREMIER VOET, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 78.511, as statutory auditor of the Company with immediate effect and resolved to grant full discharges to this Company for the performance of its duties as far as legally possible.



### *Sixth resolution*

The meeting resolves to appoint as new statutory auditor of the Company, Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.,a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 97.209, with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huitième jour de juin.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOBILIZED GROUP S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 44, Avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.105, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 19 janvier 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André SASSEL, administrateur, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie MARTINS, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Mandy KERGER, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des mille deux cent quarante-deux (1.242) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "MOBILIZED CAPITAL S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Révocation de Mobilized Capital S.A. en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat;

4 Nomination de Monsieur Franciscus NABUURS, Monsieur Hendrikus COOLEN et Monsieur Petrus VAN ELFEREN en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

5 Révocation de PREMIER VOET en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

6 Nomination de la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

7 Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "MOBILIZED GROUP S.A." en "MOBILIZED CAPITAL S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de "MOBILIZED CAPITAL S.A." »

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2310 Luxembourg, 44, Avenue Pasteur à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** «Le siège de la société est établi à Diekirch».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer Mobilized Capital S.A., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 44, Avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.859, en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet immédiat, et décide de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017, les personnes suivantes:

- M. Franciscus Nabuurs, né le 16 août 1958 à Wanroij, Pays-Bas, domicilié à 7a Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorre;
- M. Hendrikus Coolen, né le 25 décembre 1963 à Cuyk, Pays-Bas, domicilié à Rhooide 30, B-2360 Oud Turnhout, Belgique;
- M. Petrus van Elferen, né le 22 December 1958 à Nijmegen, Pays-Bas, domicilié à Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, Pays-Bas.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer PREMIER VOET, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.511, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat, et décide de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.209, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Sassel, N. Martins, M. Kerger, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2012. Relation: DIE/2012/6819. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C

Diekirch, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012077191/182.

(120108617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, z.a. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.831.

---

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 2 juillet 2012.

*Pour le compte de Africa Agriculture and Trade Investment Fund*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012077513/13.

(120110642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 320.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

---

Il résulte des circonstances et des résolutions des associés de la société Rodenbourg Participations S.à r.l. (la «Société») du 25 juin 2012 que:

- Les fonctions de gérant exercées par Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg ont pris fin à son décès, le 5 juin 2012;
- La démission de Monsieur François Rodenbourg de son mandat de gérant a été acceptée par la Société avec effet au 25 juin 2012;
- Monsieur Pierre Rodenbourg, né le 13 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant au 110, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;
- Monsieur Jacques Rodenbourg, né le 16 mai 1974 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;
- Il a été apporté les limitations suivantes aux pouvoirs des gérants:

\* Les gérants ne sont pas autorisés à vendre (i) des parts sociales détenues par la Société dans des filiales et/ou (ii) des propriétés immobilières détenues par la Société et/ou de ses filiales, à moins que l'assemblée générale des associés ne les y autorise expressément;

\* En outre, la nomination par la Société, via ses gérants, de gérants dans ses filiales est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078133/25.

(120110184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Colet, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.692.

---

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON JUNE TWENTY-SIX (26),

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Company LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., with registered office in 19 Keppel Road #03-05, Jit Poh Building, 089058 Singapore,

duly represented by Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, residing professionally in L-2370 Howald, rue Perternelchen, 4, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on June 25, 2012.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a “société anonyme”, which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of “COLET”.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into thirty one (31) shares with a par value of thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.**

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

#### **Art. 12.**

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of the month of May, at 3 p.m. every year.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.  
It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., prenamed, . . . . .	31	31,000.-
TOTAL: . . . . .	31	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 1,300.- EUR.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016.

1) Mr Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg on April 4, 1967, residing professionally in L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

2) Mr Christophe JASICA, employee, born in Rocourt (Belgium) on January 23, 1976, residing professionally in L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.



3) Mr Philippe GILAIN, employee, born in Dinant on 14 may 1967, residing professionally in L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

4) M. Eric LECLERC, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

Mr Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium) on November 16, 1968, residing professionally in L-1440 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald-Hespérange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said the person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SIX (26) JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD., ayant son siège social à 19 Keppel Road #03-05, Jit Poh Building, 089058 Singapore,

ici représentée par Mme Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 juin 2012.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COLET".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

#### Art. 6.

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 15 heures chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EURO
LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD, prénommée, . . . . .	3100	31.000,-
TOTAL: . . . . .	3100	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.300,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- 1) Monsieur Eric LECLERC, employé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.
- 2) Monsieur Christophe JASICA, employé, né à Rocourt (Belgique) le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.
- 3) Monsieur Philippe GILAIN, employé, né à Dinant, le 14 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.
- 4) M. Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, rue Peternelchen, 4.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait et passé à Hespérange-Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: L. CHRISTIANY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2012. Relation: RED/2012/862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012076801/386.

(120108933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.595.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2012 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société:

- Mademoiselle Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979, à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, avec adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Francfort-sur-le-Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2012077395/46.

(120109046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jacques Barthel, demeurant à Crauthemerstross 11 à 333 Hellange, né le 06/04/1958 à Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

Référence de publication: 2012077413/10.

(120109067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.  
R.C.S. Luxembourg B 6.183.

*Assemblée générale Ordinaire du 15 juin 2010 - Point 5 de l'ordre du jour*

Nomination de BDO Audit S.A. 2, Avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période de trois ans à partir de l'année 2010.

Pour extrait conforme du folio 29 des Procès-verbaux des Assemblées Générales.

Cet extrait de l'acte remplace celui enregistré et déposé le 09/09/2010 sous le numéro L100138193.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

André Castagna / Henri René Feyereisen

*Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur*

Référence de publication: 2012077321/15.

(120109463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**All-Audit GmbH Steuerberatungsgesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 169.676.

**ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG**

Die Geschäftsführung der Firma All-Audit GmbH Steuerberatungsgesellschaft, mit Gesellschaftssitz in D-66111 Saarbrücken, Neikesstraße 5, eingetragen beim Amtsgericht Saarbrücken mit der HRB 19248, vertreten durch Herrn Ottmar Feß hat am 11.04.2012 die Gründung einer Zweigniederlassung im Großherzogtum Luxemburg beschlossen.

Gesellschaftsbezeichnung:

All-Audit GmbH Steuerberatungsgesellschaft

Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts

Gesellschaftssitz: Neikesstraße 5, D-66111 Saarbrücken

Zweigniederlassung:

117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Gesellschaftszweck:

Gegenstand des Unternehmens sind die für Steuerberatungsgesellschaften gesetzlich und berufrechtlich zulässigen Tätigen gemäß § 33 in Verbindung mit § 57 Abs. 3 StBerG.

Im Rahmen ihres Zwecks befaßt sich die Gesellschaft insbesondere mit der Beratung von Unternehmen in betriebswirtschaftlichen Angelegenheiten, Beratung und Vertretung in steuerlichen Angelegenheiten, Erstellung von betriebswirtschaftlichen und steuerrechtlichen Gutachten.

Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr Ottmar Feß, geboren am 09.08.1949 in Saarbrücken (D), wohnhaft in D-66132 Saarbrücken, Am Bungert 45.

Der Geschäftsführer ist einzelvertretungsberechtigt mit der Befugnis im Namen der Gesellschaft mit sich und im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte abzuschließen.

Handlungsbevollmächtigte der Zweigniederlassung sind Herr Ottmar Feß, vorbenannt

und Herr Juergen Burgard, geboren am 02.02.1965 in Völklingen (D), wohnhaft in D-66787 Wadgassen.

Einzelvertretungsberechtigt ist Herr Ottmar Feß.

Bestimmungen des Gesellschaftervertrages:



Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Joachim Schilly in Saarbrücken und ist eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter der HRB 19248.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Geschäftsführer haben.

Ist ein Geschäftsführer vorhanden, so vertritt dieser die Gesellschaft allein.

Saarbrücken, den 11.04.2012.

Dipl. Kfm. Ottmar Feß  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2012077479/39.

(120108728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

---

**Sablon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.212.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach, Gilbert Thibo et Bernard Olmedo sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Les actionnaires ont donné l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière aux Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach, Bernard Olmedo et Gilbert Thibo. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur-délégué du groupe A et d'un administrateur-délégué du groupe B.

*Groupe A*

- Nico Arend
- Carlo Fischbach

*Groupe B*

- Bernard Olmedo
- Gilbert Thibo

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND / G. THIBO

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2012077337/27.

(120109705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

*Extrait des décisions collectives ordinaires prises à la réunion des associés tenue à Strassen le 1<sup>er</sup> juin 2012*

**Nominations statutaires**

Les associés prennent connaissance du souhait de Monsieur Louis Martin de mettre fin à son mandat de gérant et décident nommer Monsieur Vincent Deper domicilié chemin d'Agbiermont, 12 à 1320 Nodebais pour une période illimitée.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil de Gérance est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, gérant, domicilié rue Fernand Quenon, 7 à 7021 Mons dont le mandat est d'une durée illimitée,
- Monsieur Adrien Segantini, gérant, domicilié rue de Leernes, 61 à 6111 Landelies, dont le mandat est d'une durée illimitée,
- Monsieur Vincent Deper, gérant, domicilié Chemin d'Agbiermont, 12 à 1320 Nodebais, dont le mandat est d'une durée illimitée.

Le mandat de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est situé 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach vient à échéance à l'issue de la présente réunion. Sur proposition du Conseil de Gérance, les associés décident de nommer en tant que réviseur, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., représentée par Gilles Vanderweyen, dont les bureaux sont situés 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg pour une durée de 1 an venant à échéance à l'issue de la Réunion des Associés de 2013.

Strassen, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Pour extrait conforme

Marc TRICOT

Gérant

Référence de publication: 2012077487/27.

(120109250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.387.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 25 Avril 2012 que:

- Monsieur Georges CABON, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> Avril 2012.

Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Suite à cette démission le Conseil d'Administration de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Sébastien Bazin, administrateur-délégué
- Monsieur Arsène Kronshagen, administrateur
- Monsieur Alain Chétrit, administrateur
- Monsieur Philippe Garnier, administrateur
- Monsieur Jean-Romain L'Homme, administrateur
- Monsieur Nadra Moussalem, administrateur
- Colony Luxembourg S.à.r.l., administrateur
- Monsieur Claude Baer, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Valérie CHAUMIER

Référence de publication: 2012077359/24.

(120109534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Lux Energy Pass (L.E.P.) sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 24, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 169.681.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze.

Le quinze juin.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alexandre GIESEN, salarié, né à Luxembourg le 24 septembre 1983 (No. Matricule 19830924232), demeurant à L-3321 Berchem, 24, rue Meckenheck.

2) Monsieur Jeff PAULUS, ingénieur industriel, né à Luxembourg le 3 février 1984 (No. Matricule 19840203118), demeurant à L-3322 Bivange, 14, rue de la Poste.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «Lux Energy Pass (L.E.P.) sàrl».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Berchem,

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'étude, le conseil et la réalisation d'audits énergétiques, le calcul et la certification de la performance énergétique des bâtiments ainsi que toutes prestations y associées, connexes ou complémentaires, l'évaluation, le contrôle, la surveillance technique des bâtiments habitation et de commerce, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (Euro 12.400.-) représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales de CENT EUROS (Euro 100.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Alexandre GIESEN, prredit . . . . .	62 parts sociales
Monsieur Jeff PAULUS, prredit . . . . .	62 parts sociales
Total: . . . . .	124 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (Euro 1.250.-).

#### *Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3321 Berchem, 24, rue Meckenheck.
- Est nommé gérant technique Monsieur Jeff PAULUS, prredit.
- Est nommé gérant administratif Monsieur Alexandre GIESEN, prredit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giesen, Paulus, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 21 juin 2012. Relation: EAC/2012/8058. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 26 juin 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012077483/78.

(120109320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Tanus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.153.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la société tenue en date du 22 juin 2012*

La société à responsabilité limitée, FPS Audit S.à r.l., avec siège social à 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 159674 est nommée réviseur d'entreprise pour une durée illimitée à partir de la date de la présente.

Le 25 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2012077387/15.

(120108716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Theta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.044.

---

En date du 27 avril 2012, Madame Ludivine Nicolai a décidé de céder toutes ses parts sociales de la Société (347 parts) à Monsieur Martin Vogel.

Ces transferts de parts sociales ont été acceptés par la Société. Après ces transferts Monsieur Martin Vogel détient 95'296 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012077392/16.

(120109791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.842.595,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

---

*Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique le 26 juin 2012*

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant que gérant de catégorie B de la société en date du 28 juin 2012;
- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour Wasteholdco 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2012077442/16.

(120109678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

### **E. Miroglio Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.597.

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera dépositaire des présentes.

#### **A COMPARU:**

L'actionnaire unique de la Société, M. Edoardo Miroglio, citoyen italien, né le 20 août 1958 à Alba, Italie, ayant son adresse professionnelle à Bul. Tzar Osvoboditel, n°6, At. 4, Ap. 403, 8800 Sliven, Bulgarie, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise),

ici représenté par M. Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «E. MIROGLIO HOLDING S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49597, constituée par acte de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 127 en date du 22 mars 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 8 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2785 en date du 15 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-dix millions d'Euro (EUR 270.000.000,00) représenté par cent trente-cinq millions (135.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire le 11 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1188 du 5 mai 2012, selon lequel la Société doit être absorbée par E. Miroglio EAD, une société anonyme unipersonnelle (ednolichno aktsionerno druzhestvo) régie et existant conformément aux lois de la République de Bulgarie, ayant son siège social en Bulgarie, dans la ville de Sliven, Industrialna Zona, Sliven 8800, enregistrée auprès du EIK sous le numéro de société 119603547 dans le Registre Commercial conservé auprès de l'Agence de l'Enregistrement de Bulgarie (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), ayant un capital social souscrit de sept cent soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille Levs Bulgares (BGN 775.395.000,00), représenté par sept cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze (775.395) actions ordinaires enregistrées d'une valeur nominale de mille Levs Bulgares (BGN 1.000,00) chacune (la Fusion).

IV. Pour la mise en oeuvre de la Fusion entre les Société Fusionnantes, un projet commun de fusion – conditions de la fusion (le Projet Commun) a été établi et signé, lequel stipule les conditions de la Fusion projetée. Le Projet Commun a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1188, en date du 11 mai 2012, et publié auprès du Registre Commercial Bulgare conservé auprès de l'Agence de l'Enregistrement en date du 23 avril 2012 conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

V. Après délibération, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions suivantes, préliminaires à la Fusion:

a) Les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion et le Projet Commun, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1188 du 5 mai 2012 et auprès du Registre Commercial Bulgare conservé auprès de l'Agence de l'Enregistrement en date du 23 avril 2012 conformément à la loi nationale applicable à la Société Absorbante.

b) L'actionnaire unique a décidé de renoncer à l'examen du Projet de Fusion et rapport d'échange par un/des expert (s) indépendant(s) et à l'établissement d'un rapport par un/de tel(s) expert(s).

c) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise et à l'article 262(m), Para 1 de la Loi Commerciale Bulgare (la Loi Bulgare) ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date des présentes résolutions.

d) L'actionnaire unique connaît les rapports des organes d'administration de chacune des sociétés, préparés en accord avec l'article 265e de la Loi Bulgare et l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, ainsi que tout autre document financier et juridique lié à la Fusion.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique approuve le Projet Commun, aux termes desquels la Société fusionne et est absorbée par la Société Absorbante, et transfère à la Société Absorbante tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît, que la Fusion prendra effet en accord avec les dispositions de la loi nationale de la Société Absorbante, la Loi Bulgare dans le cas présent, soit conformément à l'article 265n Para 1 de la Loi Bulgare et entrera donc en effet au jour où la Fusion est enregistrée auprès du Registre Commercial Bulgare. La Fusion entraîne de plein droit les effets suivants à compter de la présente date, conformément à l'article 272 de la Loi Luxembourgeoise et de l'article 265n, Para 2 de la Loi Bulgare:

- a) la Société Absorbante acquiert tous les actifs et passifs (entier patrimoine) de la Société et la Société Absorbante devient l'ayant droit à titre universel de la Société;
- b) la Société cesse d'exister;
- c) l'actionnaire unique de la Société devient l'actionnaire unique de la Société Absorbante;
- d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet Commun.

Par suite l'actionnaire unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des actifs et passifs qui lui ont été transmis par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et qu'elle a la jouissance desdits actifs et passifs à compter également de ce jour. Toutefois, d'un point de vue comptable, la Fusion prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique accorde pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes résolutions.

#### *Cinquième résolution*

Les documents et pièces comptables relatifs à la Société resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique approuve le projet de statuts de la Société Absorbante après la Fusion (les Statuts), tels que joints au Projet Commun et autorise l'administrateur exécutif de la Société Absorbante, M. Gaetano Rimini, de signer ces Statuts et d'entreprendre toutes les formalités nécessaires en vue d'inscrire la Fusion auprès du Registre Commercial Bulgare.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique reconnaît que le conseil d'administration de la Société Absorbante conservera sa composition et que tous les droits de celui-ci, tels qu'ils existent actuellement, sont enregistrés auprès du Registre Commercial Bulgare.

#### *Certificat de réalisation définitive de la Fusion*

Le notaire instrumentaire certifie que, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi Luxembourgeoise:

- la Fusion a été régulièrement réalisée conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,
- toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplis.

En vertu de l'article 273ter (3) de la Loi Luxembourgeoise, la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg s'effectue à partir de la date à laquelle la notification par le Registre Commercial conservé auprès de l'Agence de l'Enregistrement de Bulgarie de la prise d'effet de la Fusion en Bulgarie a été reçue par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273ter (1) de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

**The English version of the above text follows:**

In the year two thousand and twelve on the thirteenth day of June.

Before Maître Carlo Wersandt in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

The sole shareholder of the Company, Mr. Edoardo Miroglio, Italian citizen, born on August 20, 1958, in Alba, Italy and having his professional address at Bul. Tzar Osvoboditel, n°6, At. 4, Ap. 403, 8800 Sliven, Bulgaria, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Luxembourg Law).

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 6, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "E. MIROGLIO HOLDING S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 49597, established pursuant to a deed of Maître Frank Molitor, notary residing in Mondorf-les-Bains dated December 9, 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 127 dated March 22, 1995, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2785 dated November 15, 2011.

II. The Company's share capital is set at two hundred seventy million Euro (EUR 270.000.000,00) represented by one hundred thirty five million (135.000.000) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1188 of May 5, 2012, according to which the Company shall be absorbed by E. Miroglio EAD, a sole owner public limited company (ednolichno aktsionerno druzhestvo) governed by and operating in compliance with the laws of the Republic of Bulgaria, having its seat in Bulgaria, the town of Sliven and registered office address at Sliven 8800, Industrialna Zona, duly registered under EIK Company number 119603547 in the Commercial Register kept at the Registry Agency (the Acquiring Company, collectively referred to with the Company as the Merging Companies), with an issued share capital in the amount of seven hundred seventy-five million three hundred ninety-five thousand Bulgarian Levs (BGN 775.395.000,00) represented by seven hundred seventy-five thousand three hundred ninety-five (775.395) ordinary registered shares with a nominal value of one thousand Bulgarian Levs (BGN 1.000,00) each (hereafter the Merger).

IV. For the implementation of the Merger between the Merging Companies, a common plan-draft terms of cross-border merger (the Common Plan) has been drafted and signed which stipulates the terms of the planned Merger. The Common Plan was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1188 of May 11, 2012 and published in the Bulgarian Commercial Register kept by the Registry Agency on April 23, 2012 pursuant to the national law of the Acquiring Company,

V. The sole shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The boards of directors of the Merging Companies have adopted, the Merger Proposal and the Common Plan, which has been published pursuant to article 262 of the Luxembourg Law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1188 of May 5, 2012 and published in the Bulgarian Commercial Register kept by the Registry Agency on April 23, 2012 pursuant to the national law of the Acquiring Company.

b) The sole shareholder has resolved to waive the examination of the Common Plan and exchange ratio by (an) independent expert(s) and the establishment of a report by such expert(s).

c) The documents, provided for by article 267 of the Luxembourg Law and by article 262(m), Para 1 of the of the Bulgarian Commerce Act (the Bulgarian Law) have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of the present resolutions;

d) The sole shareholder is familiar with the reports of the managing bodies of both companies, prepared according to article 265e of the Bulgarian and article 265 of Luxembourg law, as well as with all other financial and legal documents, related to the Merger.

#### *Second resolution*

The sole shareholder approves the Common Plan, pursuant to which the Company will be merged and acquired by the Acquiring Company and will transfer to the Acquiring Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

#### *Third resolution*

The sole shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger shall become effective under the provisions of the national law of the Acquiring Company, the Bulgarian Law in this case, meaning pursuant to article 265n, Para 1 of the Bulgarian Law that it will become effective as at the date of recording such Merger in the Bulgarian Commercial Register. The Merger shall have the following consequences ipso jure, as from the date hereof in compliance with article 272 of the Luxembourg Law and article 265n, Para 2 of the Bulgarian Law:

- a) the Acquiring Company acquires all the assets and liabilities (entire estate) of the Company, and the Acquiring Company becomes the universal assignee of the Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the sole shareholder of the Company will become a sole shareholder of the Acquiring Company;
- d) all other consequences, as listed in the Common Plan.

As a result, the sole shareholder acknowledges that the Acquiring Company is the full and only legal owner of all the assets and liabilities transferred by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same assets and liabilities as from the date hereof as well. However, for accounting purposes, the Merger takes effect as from January 1, 2012.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder grants full and complete discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their duties until the date of the present resolutions.

#### *Fifth resolution*

The accounting books and documents of the Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Acquiring Company.

#### *Sixth resolution*

The sole shareholder approves the draft statute of the Acquiring Company after the Merger (the Statute), enclosed to the Common Plan and authorizes the executive director of the Acquiring Company, Mr. Gaetano Rimini, to sign this Statute and to undertake all formalities necessary to enter the Merger in the Bulgarian Commercial Register.

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder acknowledges that the board of directors of the Acquiring Company shall retain its composition and its rights as they presently exist and are entered in the Bulgarian Commercial Register.

#### *Certificate of Merger fulfilment*

The undersigned notary certifies that, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Luxembourg Law:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled.

According to article 273ter (3) of the Luxembourg Law, the Company will be struck off from the Luxembourg Trade and Companies Register with effect as from the date on which the notification by the Bulgarian Commercial Register kept at the Registry Agency of the effectiveness of the Merger in Bulgaria is received by the Luxembourg Trade and Companies Register.

Towards third parties, the striking off of the Company will be effective as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273ter (1) of the Luxembourg Law.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012. Relation: LAC/2012/29068. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012076850/223.

(120109579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Prodilux Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.756.

Par la présente nous vous confirmons que l'adresse du siège social de la Sté Prodilux Distribution est:

Prodilux Distribution s.a.r.l

5, Route des trois cantons

L - 8399 Windhof

Windhof le 27 juin 2012.

PRODILUX DISTRIBUTION

Route des 3 Cantons

L-8399 Windhof

J. Vancorselly

Référence de publication: 2012077489/16.

(120109450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**A&G Global Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1252 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.839.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 juin 2012*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé du Fonds pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui approuvera le rapport annuel révisé se terminant le 31 décembre 2012.

- transférer le siège social du Fonds du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 1 Avenue du Bois, L-1252 Luxembourg avec effet au 30 juin 2012 sous réserve du nihil obstat de la CSSF.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077504/16.

(120110540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078200/10.

(120109877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Solarpower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 91.733.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2012*

L'Assemblée générale accepte la démission de l'administrateur et Président du Conseil Monsieur Jos HEIN et l'administrateur Madame Henriette HEIN-LIES.

Référence de publication: 2012078204/10.

(120110508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Solvalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.430.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078206/10.

(120110822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.229.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de Sopafin (Luxembourg) S.A. du 20 juin 2012*

- Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de Sopafin (Luxembourg) S.A. au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 25 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sopafin (Luxembourg) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2012078207/13.

(120109885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.597.

—  
Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078214/10.

(120109883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---

**Sustainable Development Fund, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 124.967.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012078182/12.

(120110230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

---